

ITIE

**Initiative pour la
Transparence des
Industries
Extractives**

République Démocratique du Congo



RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE COMPTABLE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Monsieur le Coordonnateur National,

En exécution du mandat d'Auditeur Externe nous conféré par le contrat de consultant pour prestations des services signé en date du 28 juillet 2013 entre le Secrétariat Technique de l'ITIE et la SECOFIC SARL, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les comptes annuels de l'**Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives « I.T.I.E-RDC »** pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le présent rapport inclut notre opinion sur les états financiers ainsi que toute autre mention complémentaire jugée significative pour l'exercice clos à cette même date.

A. Attestation sans réserve des états financiers

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives « I.T.I.E-RDC » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base des normes comptables applicables en République Démocratique du Congo « RDC », dont le total du bilan s'élève à **USD 145.901,33** et dont le Tableau de Formation du Résultat se solde par une perte d'**USD 24.427,39**.

1. Responsabilité de la Coordination Nationale l'établissement et la présentation des comptes états financiers

La Coordination Nationale est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers conformément au système comptable congolais. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place, le suivi d'un contrôle interne ainsi que le choix et l'application des règles d'évaluation appropriées permettant l'établissement et la présentation des états financiers donnant l'image fidèle de la société et ne contenant pas d'inexactitudes significatives liées à un acte de fraude ou à une erreur.

2. Responsabilité de l'Auditeur Externe

Notre responsabilité consiste à exprimer, sur base de nos travaux, une opinion sur les états financiers présentés. Nos travaux d'audit ont été effectués conformément aux normes internationales de révision de l'IFAC et en application des normes comptables édictées par le Plan Comptable Général Congolais (PCGC). Ces normes de révision requièrent que la révision comptable soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes qui sont présentés ne comportent pas d'anomalies significatives et reflètent une image fidèle de l'I.T.I.E-RDC.

La révision des comptes comporte l'application des procédures comptables permettant d'obtenir une attestation de contrôle des comptes sur les montants et sur les divulgations de renseignements figurant dans les états financiers. Les procédures retenues se fondent sur notre jugement et prennent en compte une évaluation des risques d'erreurs substantielles découlant soit d'une fraude manifeste, soit d'une erreur involontaire. Lors de l'évaluation des risques, nous avons revu les mécanismes de vérification interne des comptes indispensables pour l'élaboration de l'ensemble des états financiers et leur présentation objective aux fins de conception des procédures de vérification des comptes en conformité avec les circonstances, mais non dans l'intention d'exprimer notre avis sur l'efficacité des mécanismes de vérification interne des comptes l'I.T.I.E-RDC. La révision des comptes comporte également l'évaluation de l'opportunité des méthodes de comptabilité adoptées et du bien-fondé des estimations comptables des Administrateurs, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous avons la certitude que les éléments concrets que nous avons obtenus sont suffisants et absolument fiables pour fonder notre opinion sur les états financiers vérifiés.

3. Conclusion

A notre avis, les états financiers de l'Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives « I.T.I.E-RDC » en sigle, clos le 31 décembre 2012, sont réguliers et sincères. Ils donnent, dans tous leurs aspects significatifs, l'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'I.T.I.E-RDC ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice comptable clos à cette date, conformément à la législation congolaise en matière de tenue des comptes.

B. Mentions (et informations) complémentaires

Comme indiqué précédemment, l'établissement et le contenu des états financiers, ainsi que le respect par l'I.T.I.E-RDC des dispositions légales et statutaires, relèvent de la responsabilité de sa Coordination Nationale.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion exprimée au point 5 ci-dessus :

- ❑ Le rapport annuel ITIE RDC traite des informations requises par les dispositions légales pertinentes et concorde avec les états financiers. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ITIE-RDC est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- ❑ Au 31 décembre 2012 et à la date de l'émission de notre rapport, le capital social de l'ITIE-RDC ainsi que l'ensemble de son patrimoine ne sont pas encore clairement identifiés et fixés. Au terme des dispositions de l'article 16 du décret 09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Nationale de l'ITIE-RDC, ce capital social devait être traduit par l'ensemble du patrimoine mis à la disposition de ce dernier lors de son démarrage.
- ❑ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité l'ITIE-RDC est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en RDC et à celles requises dans le sous-accord de financement.
- ❑ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation aussi bien des textes légaux constitutifs de l'ITIE-RDC que des dispositions légales et réglementaires pertinentes.

Le présent rapport est destiné exclusivement à l'information et à l'utilisation de l'ITIE-RDC et de ses différents partenaires.

Kinshasa, le 25 août 2013

POUR LA SECOFIC SARL

Jean Denis KANIONGA TSHISEKEDI

*Réviseur-comptable et
Commissaire aux comptes*